



N°130...DMP/00

Rabat, le17. AVR. 2020

A
L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR
DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

Objet : Extension de la validité des documents administratifs relatifs aux médicaments et aux produits de santé.

Dans le cadre des mesures préventives visant à lutter contre la propagation du Coronavirus (Covid-19) et afin d'assurer la continuité des services rendus par la Direction du Médicament et de la Pharmacie, j'ai l'honneur de vous informer que les documents délivrés aux établissements d'importation des médicaments et des produits de santé par la Direction du Médicament et de la Pharmacie qui sont caduques, demeurent valables jusqu'à la fin de la situation pandémique au Maroc, afin de leur permettre d'importer leurs produits et de les débloquer au niveau de l'administration des douanes et impôts indirects.

Nous vous saurions gré des démarches à diligenter par vos services pour cette fin.

Ministère de la Santé
Direction du Médicament et de la Pharmacie
B. EL KHAYAT
Chef de l'Unité de Contrôle National
de l'Importation des Médicaments
Directeur du Médicament et de la Pharmacie PI